



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la coordination
des services de l'État

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROJET DE PARC EOLIEN « Gâtinais III » SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'ARVILLE (77)

Par arrêté préfectoral n°2020-01/DCSE/BPE/EOL du 11 juin 2020 est prescrite pendant 32 jours consécutifs du **LUNDI 13 JUILLET 2020 - 9H au JEUDI 13 AOÛT 2020 - 18H**, une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale relevant de l'article L.181-1-2° du code de l'environnement (installations classées pour la protection de l'environnement) sollicitée par la **SARL GÂTINAIS III (groupe Eco Delta) pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien « Gâtinais III » situé sur le territoire de la commune d'Arville, dans le cadre de l'extension du parc éolien existant « Gâtinais I »**. L'extension comprendra trois aérogénérateurs (éoliennes) et les éléments connexes qui le composent.

Pendant toute la durée de l'enquête, le **dossier d'enquête** comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, sera tenu à la disposition du public :

- à la **mairie d'Arville**, siège de l'enquête (5 rue de l'école 77890 Arville) aux jours et heures habituels d'ouverture au public (lundi et jeudi de 9h à 12h – de 14h à 18h, mardi de 14h à 17h, vendredi de 9h à 12h) : en version papier et en version numérique sur un poste informatique dédié
- sur le **site internet des services de l'Etat en Seine-et-Marne** à la rubrique Publications - Enquetes publiques à l'adresse suivante : www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques

Pendant toute la durée de l'enquête, le **public pourra consulter et consigner ses observations et propositions** :

- sur le **registre d'enquête en format papier ouvert en mairie d'Arville**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- sur le **registre dématérialisé accessible** :
 - à la **mairie d'Arville** à partir d'un poste informatique dédié
 - sur le **site Internet des services de l'Etat en Seine-et-Marne**, à la rubrique Publications - Enquetes publiques à l'adresse suivante : www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques
- par **courrier électronique** à l'adresse suivante : eolien-arville-extensionparc@enquetepublique.net

Les observations et propositions du public pourront également être adressées par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur avant la fin de l'enquête au siège de l'enquête fixé à la mairie d'Arville (5 rue de l'école 77890 Arville – Objet EP EOLIEN). Elles seront annexées au registre papier et tenues à la disposition du public au siège de l'enquête. Les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en formule la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le **commissaire enquêteur**, M. Henri LADRUZE, Directeur d'école, retraité se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations et propositions des intéressés aux dates et heures suivants :

Mairie d'Arville (5 rue de l'école – 77890)

- | | |
|---------------------------------|--|
| ● lundi 13 juillet 2020 | de 9 h à 12 h (1^{er} jour de l'EP) |
| ● lundi 20 juillet 2020 | de 15 h à 18 h |
| ● samedi 25 juillet 2020 | de 9 h à 12 h |
| ● vendredi 7 août 2020 | de 9 h à 12 h |
| ● jeudi 13 août 2020 | de 15 h à 18 h (clôture de l'EP) |

Toute information relative au projet pourra être obtenue auprès de la SARL GÂTINAIS III (groupe Eco Delta - ZI Athélia I – Bât. C - 420 rue des Mattes – 13705 LA CIOTAT CEDEX Mme Camille REYNAUD tél. : 06 19 67 20 47 mail : c.reynaud@ecodd.com)

Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'Etat en Seine-et-Marne précité.

Il est également affiché à la **mairie d'Arville (77)** commune d'implantation du projet et dans les mairies **d'Aufferville, Beaumont-du-Gâtinais, Bougligny, Burcy, Chenou, Garentreville, Gironville, Ichy, Maisoncelles-en-Gâtinais, Mondreville, Obsonville (77), Auxe, Boësses, Bromeilles, Desmonts, Echilleuses, Puiseaux, Sceaux-du-Gâtinais (45)** dont une partie du territoire est touchée par le rayon d'affichage de l'avis d'enquête de 6km fixé à la rubrique 2980-1 de la nomenclature ICPE. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la Préfecture (DCSE BPE 12 rue des Saints-Pères 77010 Melun Cedex). Le dossier est également téléchargeable sur le site internet des services de l'Etat en Seine-et-Marne précité.

Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, dans les mairies concernées, en Préfecture et sur le site Internet des services de l'Etat en Seine-et-Marne précité. Au terme de l'enquête publique, il sera statué sur la demande par arrêté du Préfet.